



APPEL A LA GREVE les 6, 7 et 9 janvier

L'ensemble des Organisations Syndicales Représentatives à Covéa réunies en Intersyndicale lancent un appel à la grève en janvier les :

- vendredi 6
- samedi 7
- lundi 9

La démarche est inédite au sein du Groupe Covéa car il apparaît important de demander pour chacun des salariés une réouverture des négociations sur les salaires ainsi qu'une amélioration des conditions de travail, par conséquent voici les demandes de l'intersyndicale :

- Augmentation Générale de **4% pour tous** avec une garantie « plancher » de 1750€ (ce qui équivaldrait à **7% pour les plus bas salaires**)
- Un nouvel élan pour le télétravail
- Garantir 2 jours de repos pleins consécutifs
- Assouplir la règle de pose des congés notamment en fin d'année
- Mettre un terme aux horaires collectifs sur les plateaux pour un meilleur équilibre vie professionnelle vie privée
- Et surtout recruter pour faire face à la surcharge de travail

Débrayez ensemble...

Vous pouvez choisir de faire grève une heure minimum, une demi-journée, une journée voire plus... Une action synchronisée dans votre unité de travail aura plus d'impact !

TOUS CONCERNES !

TOUS MOBILISES !

TOUS ENSEMBLE !



GREVE : LES MODALITES PRATIQUES

Il n'y a pas obligation de prévenir votre manager de votre intention de faire grève, le préavis déposé par vos organisations syndicales vous couvre.

La déclaration de votre absence se fait dans Lifebox :

Lifebox Saisir une absence

Choix de la famille d'absence
Absences diverses

Liste des motifs

Demande	
<input type="radio"/> Visite prénatale (J)	<input type="radio"/> Visite prénatale (D)
<input type="radio"/> Réduction horaire maternité (D)	<input type="radio"/> Recherche emploi
<input type="radio"/> Grève (J)	<input type="radio"/> Grève (D)
<input type="radio"/> Absence Elus locaux (J)	<input type="radio"/> Absence Elus locaux (D)
<input type="radio"/> Absence prud'homme (J)	<input type="radio"/> Absence prud'homme (D)
<input type="radio"/> Représentant organisme (J)	<input type="radio"/> Représentant organisme (D)
<input type="radio"/> Conseiller du salarié (J)	<input type="radio"/> Conseiller du salarié (D)
<input type="radio"/> Formation sapeur-pompier volontaire (J)	<input type="radio"/> Réserve militaire (J)
<input type="radio"/> Mobil. bénévole secours urgence (J)	<input type="radio"/> Assesseur Pole Social (J)
<input type="radio"/> Assesseur Pole Social (D)	

Sélectionner un motif

Pour déclarer une demi-journée ou une journée de grève :

Saisir une absence > Absences diverses > Grève (J)

Pour déclarer une durée particulière (au moins 1h) de grève :

Saisir une absence > Absences diverses > Grève (D)*

*** IMPORTANT : Même si vous êtes au forfait jour vous pouvez débrayer 1h**

MEME EN TELETRAVAIL LA GREVE EST POSSIBLE SUIVANT LES MODALITES DECRITES CI-DESSUS

Salariés non cadres, Cadres de proximités, fonctionnels surtout il ne faut pas céder à la pression ou à la peur de se faire mal voir en débrayant, c'est votre avenir qui est en jeu.

Nous avons besoin d'une forte mobilisation pour défendre vos droits et faire revenir la Direction autour de la table.